

La confiance
ça se mérite

Amundi

ASSET MANAGEMENT

LES CRITÈRES ESG CHEZ AMUNDI

LE FACTEUR SOCIAL

Analyse extra-financière
avec les critères ESG

E

ENVIRONNEMENT

PROTECTION
ENVIRONNEMENTALE



SOCIAL

RESPECT DES PERSONNES

G

GOVERNANCE

RÈGLES DE CONDUITE



Analyser une entreprise selon le critère « **S** » (« **Social** ») implique de se concentrer sur la capacité de l'entreprise à répondre aux enjeux sociétaux, en adoptant des pratiques sociales basées sur la transparence, l'éthique, le respect des collaborateurs et de la société civile.



L'évaluation est liée à des critères comme la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, les conditions de travail et le dialogue social.



Le rôle des entreprises dans la promotion de leur **impact social** et environnemental est examiné.

CERTAINS ÉLÉMENTS EXAMINÉS

RUMEURS,
INTIMIDATION,
HARCÈLEMENT,
RAGOTS

RAPPORT ENTRE
LES SALARIÉS

LA DIVERSITÉ
DANS L'ENVI-
RONNEMENT
DE TRAVAIL

Développement
durable

RESPECT
DES DROITS DE
L'HOMME ET DES
COMMUNAUTÉS
LOCALES

PROMOTION
DE L'EMPLOI
LOCAL

DROITS DE
L'HOMME

SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONDITIONS DE TRAVAIL

CONFLITS

UN EXEMPLE CONCRET : L'EXTRACTION MINIÈRE

MOYENNE DES ACCIDENTS PAR MÉTHODE D'EXTRACTION

(pour 100 000 employés)



EN FOSSE



EN DÉCOUVERTE



EN SOUS-SOL



INDE



ÉTATS-UNIS



CHINE

60%

de la production mondiale est extraite en sous-sol

40%

de la production mondiale est extraite à ciel ouvert (fosse et découverte)

70%

du secteur métallurgique a recours à l'extraction pour la production d'acier

47%

du secteur des services aux collectivités a recours à l'extraction pour la production d'électricité

Source : Statistiques trimestrielles pétrole, gaz, charbon et électricité 2014-IEA

ANALYSE ESG¹

Principaux facteurs de risque social et environnemental associés à l'extraction minière et à la combustion du charbon



CONCLUSIONS¹

- ✓ L'utilisation du charbon dans l'industrie énergétique fait toujours l'objet de **discussions en raison de méthodes controversées** en matière de sécurité, d'environnement et de droits de l'homme
- ✓ **Exclusion des portefeuilles responsables d'Amundi¹** des entreprises du secteur des services aux collectivités en fonction de :
 - la non publication des données sur les émissions de CO₂
 - **l'intensité d'utilisation du charbon** par rapport aux concurrents
 - **les technologies adoptées** dans les centrales à charbon

INVESTISSEMENTS RESPONSABLES AVEC AMUNDI

280 Mds€ d'actifs responsables sous gestion²

AFNOR³ Certification indépendante qui évalue la qualité et la transparence de l'approche d'Amundi

A+ Note PRI⁴ la plus élevée décernée pour l'intégration des critères ESG dans les gestions

17 spécialistes ESG collaborant avec des gérants de portefeuille

Gouvernance ESG dédiée

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Note : 1. Source : Amundi Asset Management. Document « Extraction du charbon et secteur minier, Exclusion ou sélectivité ? » publié en octobre 2016 sur le site Amundi Research Center (<http://researchcenter-amundi.com>) 2. Source : Amundi Asset Management. Données au 31/12/2018. 3. AFNOR : organisation indépendante reconnue qui évalue la qualité et la transparence des approches ISR. 4. Sondage pour l'année 2016 UN PRI : « Principles for Responsible Investment » accord international des Nations Unies.

Avertissement

Ce document a un caractère exclusivement informatif et se réfère à des analyses du marché et/ou des développements qui tiennent compte des situations économique-financières actuelles. Les données, les opinions et les informations qu'il contient sont produites par Amundi Asset Management qui se réserve le droit de les modifier et de les mettre à jour à tout moment à sa discrétion. Il n'est pas garanti que les pays, marchés, ou secteurs cités permettent les rendements attendus. Les informations fournies ne constituent pas un prospectus ou un document d'offre et ne peuvent être considérées comme un conseil, une recommandation ou une sollicitation d'investissement.

Le document et chaque partie, s'il n'est pas diversement consenti et/ou à défaut d'une autorisation expresse écrite d'Amundi SGRpA ne pourra être copié, modifié, divulgué à des tiers, diffusé par un moyen quelconque et plus généralement un acte de disposition ou d'utilisation des informations qui y sont contenues est interdit, sauf indication expresse contraire. Actionnaire unique de la société est Amundi Asset Management (SA).

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes en décembre 2018.